



ELEKTRONISCHER BRIEF

À l'attention des parents
et des tuteurs légaux
de l'ensemble des élèves
des écoles de Rhénanie-Palatinat

LA MINISTRE

Mittlere Bleiche 61
55116 Mayence
Tél. +49 (0)6131 16-0
Fax +49 (0)6131 16-2997
Poststelle@bm.rlp.de
www.bm.rlp.de

Le 20 janvier 2021

Chers parents, chers tuteurs légaux,

Suite à la réunion organisée entre la Chancelière et les ministres-présidents le 19/01/2021, nous tenons à vous informer brièvement des prochaines mesures prévues pour nos écoles.

Depuis quelques jours, nous constatons que le nombre de nouvelles infections est en recul en Rhénanie-Palatinat ; ainsi, l'incidence était de 106 (infections enregistrées pour 100 000 personnes au cours des 7 derniers jours) le 18/01/2021, contre encore 170 le 21/12/2020. Néanmoins, nous sommes tous d'accord sur le fait que la situation n'est pas encore satisfaisante. Les mutations du virus ont soulevé de nouvelles questions et suscitent l'inquiétude quant à la diffusion plus rapide des variants.

C'est pourquoi l'ensemble des ministres-présidents et la Chancelière ont décidé que le confinement devait être maintenu jusqu'au 14 février 2021 et que chacun de nous devait continuer de tout mettre en œuvre pour réduire les contacts et faire preuve de discipline au cours des prochaines semaines. Nous tenons à nous assurer que l'évolution positive du nombre d'infections se poursuive. Aussi, nous sommes dans l'obligation de maintenir l'enseignement à distance au moins jusqu'au 14 février 2021. Toutefois, la décision prise conjointement par les ministres-présidents et la Chancelière nous permettent de donner aux plus jeunes et aux élèves de dernière année la possibilité de suivre des cours à l'école, au moins de façon partielle, dans des conditions d'hygiène strictes et avec des effectifs fractionnés. Ceci est particulièrement important pour les élèves les plus jeunes, car c'est pour eux que la situation est la plus difficile, et ce sont



eux qui ont le plus besoin d'être encouragés dans leur scolarité, mais aussi accompagnés et guidés par leurs enseignants. C'est également ce groupe d'élèves qui a le plus besoin d'être pris en charge par vous, les parents et tuteurs légaux.

Ces derniers jours, nous avons pu mener différents entretiens avec les présidents des comités du personnel, les directions des écoles, des représentants du conseil des parents du Land et des membres de la représentation des élèves du Land afin de nous concerter sur les prochaines étapes, et je leur en suis très reconnaissante.

Conséquences pour les écoles :

- Les élèves de la 1^{ère} à la 4^e année poursuivent l'enseignement à distance en janvier. L'enseignement alterné, que nous souhaitons démarrer le 25 janvier 2021, doit être repoussé d'une semaine au 1^{er} février 2021. Conformément à la décision prise conjointement par les ministres-présidents et la Chancelière, l'obligation de présence des élèves reste suspendue.
- L'obligation du port du masque, même pendant l'enseignement, reste en vigueur dans les écoles primaires (Grundschulen) et les écoles spécialisées (Förderschulen). En sont exemptés les élèves des écoles spécialisées ne pouvant pas porter de masque ou ne le tolérant pas en raison de leur handicap. L'obligation du port du masque est adaptée aux besoins pédagogiques et à l'âge des enfants. Des pauses sans masque ont lieu régulièrement.
- Pour les élèves de la 5^e à la 13^e année, l'enseignement à distance va se poursuivre jusqu'au 14 février 2021.
- Les possibilités de prise en charge d'urgence déjà prévues restent en place.
- Les élèves s'appêtant à passer des examens restent soumis aux mêmes règles particulières : ils peuvent suivre leurs cours en classe dans le respect de consignes de distanciation et d'hygiène.
- Nous souhaitons réintroduire l'enseignement alterné pour tous les niveaux à compter du 15 février 2021, pour autant que l'évolution du nombre d'infections nous le permette. Les ministres-présidents et la Chancelière se réuniront à nouveau préalablement afin de se concerter sur la marche à suivre après le 14 février 2021.



Chers parents, chers tuteurs légaux,

J'ai tout à fait conscience que vous et vos enfants auriez certainement souhaité reprendre plus rapidement l'enseignement en classe. Bien des enfants se réjouissent déjà à l'idée de revoir leurs amis et leurs enseignants à l'école. Pendant un certain temps encore, vous aussi allez faire face à la difficulté de concilier vie de famille et travail en ces temps de pandémie.

Cette période exige des efforts considérables de chacun de nous, mais ce sont surtout les enfants et les adolescents qui souffrent de la situation. Et même si l'enseignement à distance est partout plus efficace qu'au premier confinement et fonctionne généralement très bien, il ne saurait remplacer l'enseignement en commun dans une salle de classe. J'espère donc que tous les habitants de ce Land contribueront à limiter encore davantage le nombre d'infections en respectant scrupuleusement les règles mises en place. Aussi difficile cela soit-il, nous devons tous redoubler d'efforts pour pouvoir revenir à des conditions de vie plus normales.

Je vous remercie du fond du cœur pour votre compréhension et vous adresse mes meilleurs vœux à vous et vos familles.

Bien cordialement,

Stefanie Hubig